

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

8 JUILLET 2020

Note: Selon l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, il est mentionné que les organismes municipaux ont maintenant le choix entre un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public), y compris la publication des délibérations. La décision revient à chaque municipalité et organisme.

Puisque la séance était déjà convoquée au moment de la publication de l'arrêté ministériel 2020-049, celle-ci se tient à huis clos, tel qu'annoncé.

Le comité administratif / commission d'aménagement de la MRC de Témiscamingue siège en présentiel, en tout respect des mesures sanitaire et de distanciation physique, à sa séance ordinaire ce 8 juillet 2020.

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 8 JUILLET 2020, à 18 h 23**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M ^{me} Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. Yves Ouellet	, maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M ^{me} Christelle Rivest	, directrice des ressources financières, humaines et matérielles
M ^{me} Monia Jacques	, directrice à l'aménagement et au développement du territoire
M. Chaibou Achirou	, directeur en gestion du territoire
M. Daniel Dufault	, coordonnateur à l'aménagement
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 18 h 20.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 18 H 23
ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020, jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020, jusqu'au 10 juin 2020 par le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020, jusqu'au 17 juin 2020 par le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020, jusqu'au 23 juin 2020 par le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020 et jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020; 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, mentionne que les organismes municipaux ont maintenant le choix entre un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public), y compris la publication des délibérations et que la décision revient désormais à chaque municipalité et organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

07-20-251A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2020.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2020 ayant été transmis par le biais de la plateforme à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

Selon l'arrêté ministériel du 15 mars 2020, le conseil est autorisé à siéger à huis clos. Il n'y a donc aucune question de l'assistance.

07-20-252A

GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT : DOSSIER FLI-2010-10.

CONSIDÉRANT QUE le détenteur du prêt FLI-2010-10 a reçu une offre d'achat pour les actifs;

CONSIDÉRANT QUE pour vendre les actifs, l'entreprise doit demander une quittance auprès de la MRC pour les prêts;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat ne couvrant pas le solde des différents prêts auprès des bailleurs de fonds, l'entreprise devra s'assurer de prendre toutes les mesures pour récupérer au maximum les comptes à recevoir auprès de leur clientèle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** une quittance sur le solde du prêt auprès du détenteur du prêt FLI 2010-10, conditionnelle à la récupération des comptes à recevoir, suivant un effort documenté pour réaliser cet exercice.

07-20-253A

GESTION DU FOND LOCAL D'INVESTISSEMENT : DOSSIER FLI 2020-09.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un prêt de 35 000 \$ au dossier FLI 2020-09 au taux de 6 %.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

Information

GESTION DU FOND LOCAL D'INVESTISSEMENT : DOSSIER FLI 2019-09.

Les membres du CA ont pris acte de la demande. La décision est reportée à une séance ultérieure.

07-20-254A

GESTION DU FOND LOCAL D'INVESTISSEMENT ET FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ | PROLONGATION DU MORATOIRE.

CONSIDÉRANT QUE le Fonds local d'investissement (FLI) représente le principal outil financier des municipalités régionales de comté (MRC) mis en place pour soutenir les entreprises de leur territoire;

CONSIDÉRANT QU'afin de soutenir les entreprises touchées par les répercussions de la COVID-19, des mesures d'assouplissement relatives aux prêts et aux garanties de prêt en cours sont mises en place;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif, à sa séance extraordinaire du 25 mars 2020, a autorisé un moratoire de trois mois pour le remboursement (capital et intérêts) des prêts déjà accordés par l'entremise des FLI;

CONSIDÉRANT QU'à sa séance du 8 avril 2020, le comité administratif a fixé des taux d'intérêts à 0 % sur les prêts accordés, en toute cohérence avec les moratoires accordés précédemment;

CONSIDÉRANT QUE les intérêts accumulés au cours de cette période seront additionnés au solde du prêt;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures sont mises en place dans la plupart des politiques d'investissement en vigueur dans les MRC, lesquelles peuvent atteindre douze mois;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Société de développement du Témiscamingue.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE PROLONGER** les moratoires accordés sur les prêts, pour un autre 3 mois, capital et intérêts.
- **DE FIXER** à nouveau des taux d'intérêt à 0 % sur les prêts accordés, en toute cohérence avec les moratoires accordés.

Cette décision est donc applicable jusqu'au 1^{er} octobre 2020.

Information

DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS.

En date du 30 juin 2020, la disponibilité du FLI est de 821 188,55 \$, et celle du FLS de 247 048,03 \$.

07-20-255A

GESTION DU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCES (PAU) : DOSSIER 2020-08.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'ENTÉRINER** la recommandation du Comité finance pour le dossier PAU 2020-08.

Information

GESTION DU PAU : DISPONIBILITÉ DU FONDS.

En date du 30 juin 2020, la disponibilité du PAU est de 435 039,49 \$.

07-20-256A

MODIFICATION ET BONIFICATION DU PROGRAMME « BRANCHE TA PME ».

CONSIDÉRANT la résolution 06-20-214A autorisant la conversion du Fonds de soutien au développement économique du Témiscamingue pour le Programme « Branche ta PME »;

CONSIDÉRANT QUE les trois partenaires financiers de ce programme, soit la Caisse Desjardins du Témiscamingue, la Société de développement du Témiscamingue et la MRC de Témiscamingue, ont échangés sur la possibilité d'hausser la contribution financière de ce programme;

CONSIDÉRANT la recommandation des directions générales de ces 3 organisations, pour ajouter un autre volet à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité financière de ce programme sera de 85 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** la modification du Programme « **Branche ta PME** » pour le programme « **Ta PME** ».
- **QUE** ce nouveau programme se divisera en 2 volets:
 1. Volet « **Branche ta PME** », dont la gestion demeurera sous les balises adoptées dans la résolution 06-20-214A.
 2. Volet « **Adapte ta PME** », selon le cadre suivant:

Objectif: Permettre aux petites entreprises d'innover et de se moderniser afin de mieux relancer leurs activités à la suite de la crise de la COVID-19, en les supportant dans leurs démarches de réorganisation, de modernisation, d'automatisation du milieu de travail assurant le respect des normes sanitaires et un gain de productivité.

Coûts admissibles: Honoraires professionnels pour une diagnostic, formation et accompagnement, achat de documentation, frais de logiciels et d'équipements liés au projet (non admissible : équipements sanitaires, salaires, fournitures et équipements de bureaux).

Projets admissibles: Innovations et modernisation du modèle d'affaires :

- Avancée technologique ou procédés de fabrication innovants
- Processus visant à soutenir de futures innovations (finance, gestion, produits, réseau relation client, etc.)
- Transformation numérique de l'entreprise pour en assurer la pérennité
- Projet d'innovation en lien avec le développement durable

Réorganisation de la productivité de la main d'œuvre: Amélioration de la productivité dans le contexte de la rareté de main d'œuvre et support technique pour la réembauche des employés suite à la COVID19.

Conditions :

- L'entreprise doit avoir pignon sur rue au Témiscamingue et être en opération depuis le 1^{er} janvier 2020
- L'entreprise doit faire affaires avec une entreprise de l'Abitibi-Témiscamingue pour la réalisation du diagnostic et la formation
- Les frais réclamés ne doivent pas faire l'objet d'un remboursement d'une autre source
- L'entreprise doit compléter le formulaire d'admissibilité

Subvention équivalent à 50% des frais encourus pour la réalisation d'une démarche stratégique, jusqu'à un maximum de 3 000\$.

Les frais excédentaires sont à la charge de l'entreprise.

La gestion de ce programme sera sous la responsabilité de la Société de développement du Témiscamingue et l'octroi du financement sera autorisé par le comité administratif / commission d'aménagement, suivant une recommandation du comité d'analyse.

07-20-257A

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : APPROBATION DE LA MODIFICATION APPORTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE LATULIPE-ET-GABOURY À SON RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION (RÈGLEMENT N° 20-06-07, ADOPTÉ LE 5 MAI 2020).

ATTENDU QU'en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier son règlement de construction. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

ATTENDU QUE la municipalité de Latulipe-et-Gaboury désire amender son règlement de construction n° 76-97 présentement en vigueur pour permettre les pieux vissés comme fondation de bâtiments principaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** la modification adoptée par la municipalité de Latulipe-et-Gaboury à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 20-06-07, adopté le 5 mai 2020 – construction).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 20-06-07 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 5 mai 2020

Date de réception à la MRCT : 11 juin 2020

07-20-258A

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) | DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ANALYSE.

CONSIDÉRANT QU'en Abitibi-Témiscamingue, le mandat de mise en œuvre régionale du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été confié à la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT). Cette dernière, assistée par la MRC de La Vallée-de-l'Or à titre de fiduciaire du Fonds et de représentants locaux répartis dans chacun des cinq territoires de MRC de la région ont déterminé des priorités à l'échelle locale et également à l'échelle régionale;

CONSIDÉRANT QUE c'est dans le respect des spécificités de chaque territoire de MRC et dans le souci d'optimiser les ressources existantes en développement social et communautaire que notre région a opté pour une structure de gouvernance permettant de rapprocher les décisions des milieux locaux et ainsi permettre une concertation de tous les milieux.;

CONSIDÉRANT QUE pour la MRC de Témiscamingue, c'est la Corporation de développement communautaire du Témiscamingue qui a été mandaté comme représentante du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe 2017-2023 pour la MRC de Témiscamingue est de 547 922,05 \$;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse, composé de membres représentant divers organismes sociaux, s'est réuni le 17 juin dernier pour procéder à l'analyse des projets déposés;

CONSIDÉRANT QU'au terme de cette analyse, le comité a résumé la situation comme suit pour ce 1er appel de projet:

- Nombre de projets déposés : 9
- Total des demandes : 688 161,13\$
- Nombre de projets acceptés : 4
- Nombre de projets refusés : 5
- Total des fonds alloués pour les projets acceptés : 343 314, 13 \$
- Fonds disponibles pour 2^e appel de projets : 204 607,92 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'ENTÉRINER** la recommandation du comité d'analyse et d'octroyer le soutien financier, aux organismes suivants:
 - Le Baladeur, pour leur projet « Table de concertation en transport du Témiscamingue » pour un montant de 145 616 \$
 - SDT - Génération, pour leur projet « Maison la famille de la forêt enchantée » pour un montant de 88 012,13 \$
 - Le Portail, pour leur projet « Services aux membres de l'entourage d'une personne atteinte de maladie mentale » pour un montant de 34 013 \$
 - Table de concertation des personnes âgées, pour leur projet « Être accompagné c'est sécuritaire » pour un montant de 75 673 \$.
- **DE CONFIRMER** le nom des organismes bénéficiaires et des montants accordés, auprès de la MRC de la Vallée-de-l'Or (gestionnaire du fonds) qui procédera au décaissement.

L'annonce des bénéficiaires des projets soutenus sera réalisée par le ministre régional, M. Pierre Dufour, au cours des prochaines semaines.

07-20-259A

GESTION DES RH | AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN À LA GESTION DES BAUX.

CONSIDÉRANT QUE l'employé # 482 a donné sa démission le 6 mai dernier;

CONSIDÉRANT QU'un affichage de poste a été fait et que 7 candidatures ont été reçues, dont 2 ont été sollicitées en entrevue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de Madame Marylène Beaulac, à titre de technicienne à la gestion des baux :
 - Selon la politique salariale, classe 4 échelon 9
 - Entrée en fonction : le 9 juillet 2020

Madame Beaulac est assujettie à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de six mois;
- 35 heures/semaine;
- Poste contractuel à temps plein;
- Lieu de travail : bureau de Ville-Marie.

07-20-260A

GESTION DES RH | AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN ÉVALUATION.

CONSIDÉRANT QUE le poste est vacant depuis décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'un affichage de poste a été fait et que 5 candidatures ont été reçues et qu'une seule candidature a été sollicitée en entrevue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de Madame Isabelle Giroux, à titre de technicienne en évaluation :
 - Selon la politique salariale, classe 3 échelon 7
 - Entrée en fonction : le 13 juillet 2020

Madame Giroux est assujettie à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de six mois;
- 35 heures/semaine;
- Poste contractuel à temps plein;
- Lieu de travail : bureau de Ville-Marie.

07-20-261A

GESTION DES RH | AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT EN TOURISME.

CONSIDÉRANT QUE l'employé # 473 a donné sa démission effective le 14 février dernier;

CONSIDÉRANT QU'UN affichage de poste a été fait et que 15 candidatures ont été reçues et que 2 candidatures ont été sollicitées pour une entrevue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de Madame Lysandre Rivard, à titre d'agent de développement en tourisme:
 - Selon la politique salariale, classe 4 échelon 6
 - Entrée en fonction : le 13 juillet 2020
 - Horaire de travail de 21h par semaine du 13 juillet au 7 août 2020 (lundi, mardi et vendredi) pour un retour à un horaire de travail normal de 35h par semaine à compter du 10 août

Madame Rivard est assujettie à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de six mois;
- 35 heures/semaine;
- Poste contractuel à temps plein;
- Lieu de travail : bureaux de Ville-Marie et Kipawa.

07-20-262A

GESTION DES RH | AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR DE CHARGEUR COMPACT.

CONSIDÉRANT l'autorisation pour l'affichage d'un poste d'opérateur de camion (6 mois par année) par le comité administratif du 12 février 2020 (résolution N° 02-20-055A);

CONSIDÉRANT QUE les entrevues pour ce poste ont été mises sur la glace considérant la pandémie de la Covid-19 et qu'après la reprise des activités, les candidats qui avaient postulé n'étaient plus disponibles;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage d'un poste d'opérateur de chargeur compact a également été autorisé par le comité administratif le 19 mai 2020 (résolution N° 05-20-192A);

CONSIDÉRANT QU'après analyse des besoins, il a été convenu d'embaucher qu'une seule personne pour combler les 2 postes d'opérateur (camion et chargeur compact);

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées avec 6 candidats, mais qu'aucun des candidats n'avait sa classe 3 permettant d'opérer les camions de collecte;

CONSIDÉRANT QUE quelques candidats se sont montrés intéressés à suivre leur cours de conduite classe 3, dans la prochaine année, afin de pallier le manque de main-d'œuvre au niveau des camions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de M. Cédric Lefort, à titre d'opérateur de chargeur compact et de camion :
 - Selon la politique salariale, classe 3, échelon 5;
 - Entrée en fonction : le 27 juillet 2020.

M. Lefort est assujéti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de trois mois;
- Poste permanent à temps plein;
- Sur chargeur compact : emploi à l'année, environ 32 heures par semaine, du lundi au vendredi;
- Sur camion : horaire selon les besoins pour le remplacement des vacances, du lundi au jeudi sur 2 quarts de travail (jour ou soir) de mai à octobre;
- Lieu de travail : Centre de valorisation du Témiscamingue (CVT) à St-Édouard-de-Fabre.

07-20-263A

GESTION DES RH | AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN AGENT DE PRÉVENTION INCENDIE.

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation pour l'embauche d'un agent de prévention en sécurité incendie a été donné le 12 février dernier, sous la résolution 02-20-060A;

CONSIDÉRANT QU'UN affichage de poste a eu lieu en février dernier et qu'un candidat bilingue a été retenu pour combler le poste mais qu'il s'est désisté au début juin comme le projet initial a dû être modifié en fonction du contexte de la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE des inspections doivent être faites auprès de population anglophone;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de M^{me} Kimberly Latour, à titre d'agente de prévention en sécurité incendie :
 - Selon le budget octroyé par les municipalités participantes pour la réalisation du projet, soit 17 \$ de l'heure.
 - Entrée en fonction : Septembre 2020
 - Fin de contrat prévu : À déterminer selon le nombre de municipalités participantes au projet modifié

Madame Latour est assujétié à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de six mois;
- Poste contractuel à temps plein.

07-20-264A

GESTION DES RH | AUTORISATION POUR LANCER LE PROCESSUS D'EMBAUCHE EN PRÉVISION DU REMPLACEMENT DE LA SECRÉTAIRE (CONGÉ MATERNITÉ).

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire quittera son emploi en début novembre pour une période d'un an, pour un congé de maternité;

CONSIDÉRANT QU'une ressource doit être embauchée afin d'assurer le travail durant le congé de maternité de la présente secrétaire;

CONSIDÉRANT QU'afin de bien former sa remplaçante, il est suggéré d'embaucher la nouvelle ressource pour une entrée en poste trois semaines avant le départ en congé maternité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le processus d'embauche visant à remplacer la secrétaire pour son congé de maternité.
- **D'AUTORISER** l'embauche de la remplaçante, à partir du début octobre, avec maintien à l'emploi de l'actuelle secrétaire, jusqu'au début novembre.

Information

GESTION RH: PORTRAIT DE LA SITUATION.

La situation des ressources humaines de la MRC de Témiscamingue est présentée par les directeurs de service, en date du 8 juillet 2020.

07-20-265A

GESTION RH | ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL.

ATTENDU QUE la MRC de Témiscamingue désire favoriser l'atteinte de ses objectifs organisationnels tout en contribuant à l'amélioration de la qualité de vie de ses employés;

ATTENDU QUE la MRC de Témiscamingue désire offrir à ses employés un cadre de travail répondant davantage à la conciliation travail et vie personnelle;

ATTENDU QUE la MRC de Témiscamingue désire offrir des conditions de travail compétitives dans le marché du travail du milieu municipal, à portée régionale;

ATTENDU QUE la MRC de Témiscamingue désire maximiser le potentiel de recrutement de la main-d'œuvre qualifiée et la rétention de ses employés;

ATTENDU QUE la MRC de Témiscamingue désire offrir la possibilité à ses employés de faire du télétravail;

ATTENDU QUE la technologie disponible en matière de télécommunications permet maintenant de travailler efficacement à distance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue adopte la présente Politique de télétravail.

Information

GESTION RH | DÉPÔT DE LA VERSION FINALE DU GUIDE DE LA COVID-19.

La directrice générale dépose le Guide de la Covid-19 | Phase finale.

Certaines règles ont été adaptées en fonction de l'évolution des recommandations de l'Institut national de la Santé publique, entre autres:

- En tout temps, maintenir la distanciation de 2 mètres.
- Abolition du questionnaire sur l'état de santé de l'employé.
- Favoriser les rencontres externes en conférence téléphonique ou en visioconférence, bien qu'elles soient désormais permises en présentiel, en autant que les mesures d'hygiène soient respectées.

Bien que le présent guide soit à sa version finale, la direction générale restera à l'affût des recommandations de l'INSPQ et adaptera le fonctionnement en conséquence.

Concernant l'accès aux bureaux par le public, celui-ci est désormais accessible en tout temps par la population. La gestion de la clientèle se fait exclusivement à la réception, dans l'espace aménagé à cette fin.

07-20-266A

GESTION DES BAUX - ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION DES TÂCHES MENANT AU RAPPORT DE REDEVANCES SEMESTRIEL.

CONSIDÉRANT QUE l'absence de la ressource au poste du technicien (ne) de baux depuis plus d'un mois ayant engendrée l'accumulation des tâches relatives à l'encaissement, production des écritures pour la comptabilité, production écritures et vérification avec le rapport d'encaissement, nécessaire à la reddition de compte de redevance semestriel du MERN pour le 30 septembre 2020,

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de la MRC de Témiscamingue à soumettre un rapport de redevance semestriel au MERN pour le 30 septembre conformément à la délégation foncière;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en poste de la nouvelle ressource prévue pour le 09 juillet 2020, le temps d'adaptation et la maîtrise des différents dossiers (apprentissage de la réglementation, outil PG, et autres tâches en plus d'assurer le service client) de cette dernière,

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité de la ressource sortante et ses compétences à accompagner la MRCT dans la reddition de compte suivant un contrat de service sur base de 12 heures semaines sur une période de 3 mois soit du 09 juillet au 30 septembre pour un total de 148.5 heures au taux de 27,95 \$/heure,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à M^{me} France Coulombe le contrat pour accompagner la MRC de Témiscamingue à la rédaction du rapport de redevances semestriel pour un montant maximum de 4 200 \$ toutes taxes comprises.

07-20-267A

ADDENDA À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE CONCLUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MADA.

CONSIDÉRANT l'adhésion de la MRC de Témiscamingue en collaboration avec huit municipalités, en février 2018, au projet collectif de la démarche MADA;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue s'est engagée, avec huit municipalités, dans un projet collectif de politiques familiales municipales en mars 2019 et que cette action favorise l'élaboration des politiques de la famille et des aînés dans un seul et même document ce qui occasionne un changement à l'échéancier de travail en plus de l'absence d'une ressource au sein de la MRC pendant une certaine période;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour l'envoi des projets MADA de politiques des aînés se terminait le 29 février 2020;

CONSIDÉRANT la demande d'extension acheminée au Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) en décembre 2019;

CONSIDÉRANT la réponse reçue du MSSS à l'effet que le Ministère accepte de prolonger la convention d'aide financière conclue dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés jusqu'au 15 février 2021 à la suite des échanges réalisées entre les deux organisations respectives;

CONSIDÉRANT l'obligation de signer un addenda à la convention d'aide financière devant officialiser cette prolongation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue accepte de signer et inclure un addenda à la convention d'aide financière présentement en cours avec le MSSS dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés.

- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer l'addenda au nom de la MRC de Témiscamingue.

07-20-268A

INTÉGRATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS À LA DÉMARCHE MADA.

CONSIDÉRANT l'adhésion de la MRC de Témiscamingue en collaboration avec huit municipalités, en février 2018, au projet collectif de la démarche MADA;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité dans notre MRC et la volonté de la municipalité Laverlochère-Angliers d'élaborer une politique des aînés pour leur municipalité ainsi qu'un plan d'action donc de se joindre au projet collectif;

CONSIDÉRANT qu'une demande collective permet de mettre en commun des ressources humaines, matérielles, financières et informatives;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC afin d'ajouter la municipalité de Laverlochère-Angliers au projet collectif en décembre 2019;

CONSIDÉRANT la réponse reçue du Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) en mai 2020 à l'effet qu'il est possible de joindre une municipalité en cours de route au projet collectif de la démarche MADA;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit produire une résolution intégrant la nouvelle municipalité à la démarche et que cette municipalité doit également produire une résolution afin d'officialiser le tout;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue accepte d'intégrer la municipalité de Laverlochère-Angliers au projet collectif de la démarche Municipalité amie des aînés.
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à assurer le suivi de la demande et à signer tout document nécessaire entourant ce dossier au nom de la MRC de Témiscamingue.

07-20-269A

AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES PAR VOIE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES CONCERNANT L'ACHAT EN COMMUN DE SEL ET CALCIUM POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER DANS LES MUNICIPALITÉS.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue offre depuis 1977 aux municipalités de son territoire d'acquérir en commun le sel et le calcium destinés à être traités et utilisés comme abrasifs ou fondants chimiques nécessaires pour l'entretien des chemins d'hiver;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **DE DEMANDER** par voie de soumissions publiques, des offres pour l'approvisionnement en sel et calcium destinés à être traités et utilisés comme abrasifs ou fondants chimiques pour l'entretien des chemins d'hiver dans les municipalités pour la saison 2019-2020.

Les fournisseurs devront tenir compte des frais de livraison qui s'effectuera dans chacune des municipalités avant le 30 septembre 2020. Les soumissions devront parvenir au bureau de la MRC de Témiscamingue sous pli cacheté, au plus tard le jeudi, 26 août 2020 à 15 h, pour être prises en considération par le comité administratif de la MRCT, lors de la séance ordinaire prévue le 2 septembre 2020. La MRC de Témiscamingue ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De même, la MRC de Témiscamingue se réserve le droit d'accorder les contrats des abrasifs séparément.

07-20-270A

STRATÉGIE D'ATTRACTION | OPPORTUNITÉ POUR LE TÉMISCAMINGUE | OCTROI D'UN CONTRAT À TVA.

CONSIDÉRANT QUE depuis mars 2019, la MRC de Témiscamingue multiplie ses efforts pour faire rayonner son territoire sur la scène provinciale, avec la mise en place d'une stratégie d'attraction;

CONSIDÉRANT l'importance de miser sur des opportunités offrant une couverture médiatique d'excellence auprès de l'auditoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE tout dernièrement, la MRC de Témiscamingue s'est fait offrir une occasion en or par Québecor Média pour bien positionner le Témiscamingue dans une série télévisée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un contrat de 12 500 \$ (taxes incluses) à Québecor Média pour le placement publicitaire lié à la série télévisée « Van Aventure », dont le tournage est prévu pour août 2020, alors que la diffusion des émissions se tiendront au printemps 2021.
- **QUE** cette dépense soit inscrite dans le budget de la stratégie d'attraction.

M^{me} Catherine Drolet-Marchand, coordonnatrice aux communications et à la promotion du territoire accompagnera l'équipe de réalisation de Van Aventure, lors de leur venue au Témiscamingue, prévue du 2 au 6 août 2020.

La préfète sollicitera également, des acteurs socio-économiques et municipaux pour leur présence lors de la venue de cette équipe de tournage.

07-20-271A

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'IMAGES ESTIVALES EN LIEN AVEC LA STRATÉGIE D'ATTRACTION.

CONSIDÉRANT QUE le Témiscamingue a peu de banques d'images (photos et vidéos) à jour qui présente la qualité du milieu de vie en saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE la MRCT a choisi d'aller de l'avant avec un placement publicitaire dans la série télévisée « Van Aventure » qui sera diffusée au Canal Évasion au printemps 2021 et qu'il s'agit de la première apparition du Témiscamingue sur le plan national, en matière de positionnement et de promotion;

CONSIDÉRANT QUE ces images viseront à promouvoir le Témiscamingue par la création de visuels attrayants pour la saison estivale 2021 et seront également utilisées à d'autres fins et d'autres services de la MRC, notamment le tourisme, au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le plan de communication de la stratégie d'attraction présenté en janvier 2020 prévoyait une somme de 5 000 \$ pour ce tournage estival;

CONSIDÉRANT QUE deux offres de services ont été reçues pour ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise en matière de promotion de Tourisme Abitibi-Témiscamingue (ATRAT) permet de bénéficier d'un savoir-faire en scénarisation et en coordination de tournages (figurants, scénarios, emplacements, angles de prises de vue, etc.) et qu'une collaboration avec eux implique le tiers du temps en termes de nombre d'heures à investir pour la coordonnatrice des communications et de la promotion du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue de l'Agence d'attractivité (AAAT) et de l'ATRAT, d'un montant de 2 500 \$ (taxes en sus), consiste à tourner les images préalablement définies par la coordonnatrice des communications et de la promotion du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à l'Agence d'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue (AAAT) et Tourisme Abitibi-Témiscamingue (ATRAT), le contrat de service pour la réalisation d'images estivales pour la stratégie d'attraction et le mandat en tourisme, au montant de 2 500 \$ taxes en sus.

- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer le contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.

07-20-272A

AUTORISATION POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE SERVICE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ.

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une intervention récente réalisée par un service de sécurité incendie du Témiscamingue, un besoin d'achat d'équipements pour différents besoins en saison estivale a été soulevé et que ces items étaient manquant dans les remorques du SUMI;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements sont nécessaires aux interventions prévues en lien avec le service d'urgence en milieu isolé;

CONSIDÉRANT QUE 4 fournisseurs de services potentiels ont envoyés des soumissions pour différents articles soient :
Vêtements (3 soumissions) :

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Pronature Témiscaming	1 987,44 \$
Ok Pneus Écotone Ville-Marie	1 423,44 \$
Quincaillerie de l'Est	1 595,44 \$

Équipements nautiques (2 soumissions) :

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Pronature Témiscaming	1 199,80 \$
Ok Pneus Écotone Ville-Marie	599,80 \$

Éclairage (1 soumission) :

Soumissionnaire	Prix avant taxes
Temlac Ltee	711,42 \$

Équipement de filtration d'eau (1 soumission) :

Soumissionnaire	Prix avant taxes
Pronature Témiscaming	319,84 \$

CONSIDÉRANT QUE Ok Pneus Écotone Ville-Marie est le plus bas soumissionnaire pour les vêtements et les équipements nautiques conformes;

CONSIDÉRANT QUE Temlac est le seul soumissionnaire offrant des unités d'éclairage à batterie;

CONSIDÉRANT QUE Pronature Témiscaming est le seul soumissionnaire offrant des équipements de filtration d'eau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'achat des vêtements et des équipements nautiques conformes pour les interventions estivales au niveau du service d'urgence en milieu isolé, à Ok Pneu Écotone Ville-Marie pour un montant de 2 324,00 \$ (taxes en sus).

- **D'AUTORISER** l'achat des unités d'éclairage à batterie pour les interventions estivales au niveau du service d'urgence en milieu isolé, à Temlac Ltée pour un montant de 711,42\$ (taxes en sus).
- **D'AUTORISER** l'achat d'équipements de filtration d'eau pour les interventions estivales au niveau du service d'urgence en milieu isolé, à Pronature Témiscaming pour un montant de 319,84\$ (taxes en sus).
- **DE PROCÉDER** au paiement à la réception des articles achetés avec la contribution des municipalités pour les services d'urgence en milieux isolés.

07-20-273A

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES | SOUTIEN FINANCIER POUR LA PRODUCTION D'UN DÉPLIANT.

CONSIDÉRANT la crise de la Covid-19 qui secoue le Québec depuis le 10 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement communautaire du Témiscamingue (CDCT) procédera à l'impression de 20 000 copies d'un dépliant sur la promotion de la ligne d'écoute de la Table de concertation des personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE ce même dépliant listera la liste de tous les organismes communautaires;

CONSIDÉRANT QUE le dépliant sera distribué dans tous les casiers postaux afin de bien faire connaître les divers services auprès de la population en temps de Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE les coûts totalisent 2 185 \$ et que le manque à gagner pour procéder à la distribution s'élève à 1 435 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** un soutien financier de 1 435 \$ à la CDCT, sur présentation de facture, pour la production d'un dépliant destiné à la population témiscamienne.
- **QUE** cette dépense, en lien avec la Covid-19, soit financée par le volet 3 du Fonds Régions Ruralité (FRR) – Volet 2 pour l'année 2020.

07-20-274A

OFFRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE TÉMIS-ACCORD.

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce Témis-Accord a tout récemment transmis à ses membres, une opportunité pour réduire les frais en transport de colis;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue bénéficie actuellement, d'une escompte de 15 % et que ce rabais peut passer à 50 % et que pour avoir accès à cette escompte, l'organisation doit compléter un formulaire et respecter les conditions incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la directrice générale – secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour l'accès à ce rabais et transmettre le formulaire à la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda, qui gère cet avantage pour les membres de Témis-Accord.

07-20-275A

AUTORISATION POUR LE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU TÉMISCAMINGUE.

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement de 7 518 \$ auprès de la Société d'histoire du Témiscamingue, tel que prévu au budget 2020, au poste budgétaire « Développement économique – FDT ».

07-20-276A

CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI | AUTORISATION POUR LE VERSEMENT ANNUEL.

CONSIDÉRANT le rôle important que joue le Carrefour Jeunesse-Emploi du Témiscamingue, notamment au niveau du retour en région et de l'attraction et de la rétention sur le territoire témiscamien;

CONSIDÉRANT QUE ce montant est prévu au budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yes Ouellet
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement de 15 000 \$ auprès du Carrefour Jeunesse-Emploi du Témiscamingue pour l'année 2020, tel que prévu au budget.

07-20-277A

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES -
AUTORISATION POUR REMBOURSEMENT.**

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement d'un montant pour les projets suivants :
 - Demandeur : municipalité de Notre-Dame-du-Nord
Montant autorisé : 2 500 \$
Montant à payer : 1 828.07 \$ (factures reçues pour un montant de 1 828.07\$)
 - Demandeur : municipalité de Lorrainville
Montant autorisé : 2 500 \$
Montant à payer : 2 500 \$ (factures reçues pour un montant de 2 510.97\$)
 - Demandeur : municipalité de Nédélec
Montant autorisé : 2 500 \$
Montant à payer : 2 500 \$ (factures reçues pour un montant de 5 489.64 \$)

Information

**SUIVI SUR LE MANDAT DE DEVEAU CONCERNANT
L'ÉVALUATION DE L'ACQUISITION D'ACTIFS.**

Les membres du comité administratif prennent acte de l'opinion préliminaire de la firme Deveau. Considérant les réflexions et l'évolution de la situation quant à ce dossier, le mandat sera suspendu jusqu'à avis contraire.

Information

**ÉTUDE DE FAISABILITÉ PORTANT SUR LA CONSTRUCTION
D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE (PRODUCTION ACÉRICOLE).**

Lors de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC, tenue le 12 février 2020, une résolution (N° 02-20-053A) a été adoptée, autorisant l'octroi d'un contrat de service à Services Conseils Arnaud Warolin, pour la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur la construction d'une ligne électrique. L'objectif est d'étudier la possibilité de construire une ligne électrique afin d'alimenter les producteurs acéricoles situés à proximité du chemin de Maniwaki ainsi que d'autres utilisateurs potentiels.

Dans le cadre de l'étude, un sondage a été envoyé aux détenteurs de baux de villégiature et aux propriétaires d'érablières se trouvant sur le tracé en vue de recueillir leurs intérêts à se brancher à la futur ligne électrique. Diverses difficultés ont été rencontrées notamment un faible taux de réponse qui n'atteint pas les objectifs fixés, impossibilité de procéder à des rencontres en personne en raison de la pandémie, problématiques rencontrées dans l'analyse des données cartographiques et autres, le tout ayant eu un impact sur le respect de l'échéancier.

Au regard des résultats obtenus, le consultant a informé la MRC que le projet était actuellement non viable et que la MRC avait deux options à savoir : :

1. Mettre fin à l'étude sans procéder à la demande officielle auprès d'Hydro-Québec.
2. Modifier le projet initial en étendant la zone d'étude à d'autres secteurs identifiés par le consultant au cours de son analyse.

Diverses alternatives sont actuellement en cours de réalisation ou à l'étude du côté de l'option 2, soit :

- Augmenter le rayon autour du tracé afin de rejoindre davantage de producteurs acéricoles et d'autres utilisateurs potentiels;
- Relancer le sondage d'intérêt auprès des producteurs acéricoles et des villégiateurs;
- Évaluer l'option de réorienter le mandat avec un axe villégiature en fonction de la valeur foncière;
- Réviser l'échéancier du livrable pour des raisons hors de contrôle du consultant.

Les membres du comité administratif sont d'avis que l'objectif premier du mandat, qui est en fonction des besoins des acériculteurs, doit être maintenu,

Information

TERRITOIRE NON ORGANISÉ LES LACS-DU-TÉMISCAMINGUE | PLAN DE MESURES D'URGENCE.

La directrice générale dépose le projet de Plan de mesures d'urgence produit pour TNO Laniel et TNO Les Lacs-du-Témiscamingue. Ce plan a été travaillé en étroite collaboration entre la directrice générale du Comité municipal de Laniel et la directrice générale de la MRC pour offrir un soutien mutuel dans l'échanges des ressources, en cas de sinistres. Les membres du comité administratif sont invités à prendre connaissance de ce projet et de soumettre toute question ou commentaire à la directrice générale.

Le plan sera adopté à la prochaine séance du CA, soit le 9 septembre 2020.

Information

TERRITOIRE NON ORGANISÉ LES LACS-DU-TÉMISCAMINGUE | PLAN DE MESURES D'URGENCE | IMPLANTATION D'UNE APPLICATION D'ALERTE.

En lien avec le mandat octroyé à la firme StraTJ, il était prévu de mettre en place une application d'alertes qui vise à rejoindre les citoyens d'un territoire donné, pour leur partager diverses informations, principalement en cas de sinistre ou d'urgence.

Les travaux d'implantation ont débuté. La population des territoires non organisés, tant Laniel que TNO Les Lacs-du-Témiscamingue sera invitée à s'inscrire à cette application au début du mois d'août. Un plan de communication a été rédigé pour bien diffuser l'information.

07-20-278A

DÉPÔT POUR APPROBATION DES COMPTES À PAYER AINSI QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION.

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **91 209,79 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **947 494,68 \$**, et ce, pour la période du 16 mai au 15 juin 2020.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 8 juillet 2020

**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

Information

SERVICE D'ÉVALUATION – DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRCT.

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

07-20-279A

SERVICE D'ÉVALUATION | TRAITEMENT DES DEMANDES DE RÉVISION.

CONSIDÉRANT QUE la firme Servitech a complété son mandat au 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1er juillet 2020, CIM Évaluation assure le mandat d'évaluateur signataire pour la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le traitement des demandes de révision sont généralement hors contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE MANDATER** Servitech pour le traitement des demandes de révision pour les années 2019 et 2020.

- **DE MAINTENIR** auprès de Servitech, le traitement des dossiers en cours à être défendus au Tribunal administratif du Québec, en matière d'évaluation municipale.

07-20-280A

AFFAIRES MUNICIPALES | NOMINATION D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL POUR TNO LANIEL.

CONSIDÉRANT la résolution n° 2020-06-053 du Comité municipal de Laniel, transmis à la MRC le 6 juillet dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ENTÉRINER** la décision du Comité municipal de Laniel et de nommer madame Susie Trudel à titre d'inspecteur des bâtiments pour l'application de la réglementation d'urbanisme (zonage, lotissement, construction, permis, etc.) en territoire non organisé et d'inspecteur en environnement pour l'application du règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées des résidences isolées en territoire non organisé.
- **DE NOMMER** Monsieur Giuseppe Adesso comme inspecteur municipal adjoint.

Cette nomination est conforme à l'article 3.2 du règlement de la MRC sur les permis et certificats en territoire non organisé. La rémunération et les conditions de travail de Madame Trudel et M. Adesso relèvent du Comité municipal de Laniel.

07-20-281A

COMMUNICATION-TÉMISCAMINGUE | AUTORISATION AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS DU TÉMISCAMINGUE POUR DÉCAISSEMENT.

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 05-11-190 stipule que la MRC de Témiscamingue s'est portée caution d'un prêt de 200 000 \$ autorisé par la Caisse Desjardins du Témiscamingue à Communication-Témiscamingue et que ledit prêt devait servir à financer les dépassements de coûts et les déficits d'opération lors du démarrage;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil de la MRC de Témiscamingue du 17 décembre 2014, le conseil de la MRC a accepté (résolution n° 12-14-539) de prolonger la convention de cautionnement signée le 2 septembre 2011 pour le prêt de 200 000 \$ et ainsi de maintenir la caution;

CONSIDÉRANT QUE le prêt de 200 000 \$ de Communication-Témiscamingue avait été maintenu pour combler les possibles déficits prévus pour les deux années suivant le renouvellement de la caution, soit 2015 et 2016;

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années, Communication-Témiscamingue a de sérieux problèmes avec le partenaire technique, fragilisant la situation financière de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE Communication-Témiscamingue a utilisé partiellement ce prêt afin d'éponger certains déficits;

CONSIDÉRANT la précarité financière de Communication-Témiscamingue, qui a informé ses différents bailleurs de fonds de la situation et qu'à ce titre, Caisse Desjardins du Témiscamingue s'est vue dans l'obligation de rappeler ses prêts et de geler le compte de l'organisme afin de pouvoir exercer son pouvoir de compensation avec les sommes se trouvant au compte et ainsi protéger les droits de la caution;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de Témiscamingue de soutenir Communication-Témiscamingue dans sa démarche, tout en protégeant son implication financière pour le maintien du service Internet haute vitesse au Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE Communication-Témiscamingue a fourni, à Caisse Desjardins du Témiscamingue et à la MRC de Témiscamingue, une liste de dépenses pour lesquelles elle sollicite l'accord de la Caisse et de la MRC de Témiscamingue afin de pouvoir payer certains fournisseurs avec les sommes détenues à la Caisse pour les mois de juillet et août, à savoir :

Items	Estimation des frais	
	Minimum	Maximum
Services professionnels - Notaire		3 000,00 \$
Baux en terre publique (MERN)		19 456,11 \$
Salaires et DAS (juin, juillet et août)		745,80 \$
Services professionnels - Avocat		2 113,87 \$
Total :		25 315,78 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la Caisse Desjardins du Témiscamingue à décaisser un montant maximum de 25 315,78 \$ au compte de Communication-Témiscamingue, pour que l'organisme puisse s'acquitter des dépenses suivantes :

Items	Estimation des frais	
	Minimum	Maximum
Services professionnels - Notaire		3 000,00 \$
Baux en terre publique (MERN)		19 456,11 \$
Salaires et DAS (juin, juillet et août)		745,80 \$
Services professionnels - Avocat		2 113,87 \$
Total :		25 315,78 \$

- **D'AUTORISER** le maintien du cautionnement ci-avant mentionné de la MRC de Témiscamingue sur le prêt de 200 000 \$ autorisé par la Caisse Desjardins du Témiscamingue à Communication-Témiscamingue et ce, malgré le fait que l'emprunteur est présentement en défaut de respecter ses engagements envers la Caisse, cette dernière ayant adressé une demande de remboursement à l'emprunteur le 14 mai 2020.

Il est entendu impérativement que Communication-Témiscamingue maintient sa démarche d'obtenir la comptabilité et les comptes clients auprès de son partenaire technique, afin de s'assurer que toute la facturation auprès de leur clientèle a bel et bien été assurée et ainsi tenter de récupérer les comptes impayés. L'objectif demeure alors que Communication-Témiscamingue puisse récupérer les sommes dues qui viendront hausser les actuelles liquidités de l'organisme.

07-20-282A

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil de la MRC : 26 août 2020
- Comité administratif : 9 septembre 2020

Il est 19 h 33.



Claire Bolduc, préfète



**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.